SBV
SSE
SSIC

Schweizerischer Baumeisterverband
Société Suisse des Entrepreneurs
Società Svizzera degli Impresari-Costruttori
Societad Svizra dals Impressaris-Constructurs

Rétrospective de la Session

Printemps 2021 (du 1er – 19 mars 2021)



Aperçu

Conseil national

N°	Titre	Position SSE	Décision	Page
19.4560	Mo. Rieder. Réduire la bureaucratie pour faciliter l'engagement de travailleurs saisonniers		Refusée	3
20.3665	Mo. Müller. Caisses d'assurance-chômage. Améliorer la transparence		Acceptée	3

Conseil des États

N°	Titre	Position SSE	Décision	Page
17.406 17.407	Iv. Pa. Feller / Gschwind. Pour un partenariat social moderne		Refusée	4
19.050	Stabilisation de l'AVS (AVS 21)		Changements Acceptée	4
19.4059	Mo. Vogler. Garantir les investissements dans le sous-sol grâce au numérique		Acceptée	4
20.4738	Mo. Ettlin. Protéger le partenariat social contre des ingérences discutables		soumis à la commission	5

Conseil national

Le Conseil national a examiné les dossiers suivants, qui ont une importance majeure pour la Société Suisse des Entrepreneurs:

19.4560 Mo. Rieder. Réduire la bureaucratie pour faciliter l'engagement de travailleurs saisonniers

Le Conseil national s'oppose à la réduction de la bureaucratie pour faciliter l'engagement de travailleurs saisonniers expérimentés. L'affaire est ainsi liquidée.

Position de la SSE: Cette réduction de la bureaucratie aurait été particulièrement importante pour les régions de montagnes, notamment, où l'activité fonctionne à un rythme saisonnier et où l'obligation d'annoncer les postes vacants représente un fardeau disproportionné et onéreux qui pénalise les entreprises saisonnières.
La SSE insiste sur sa demande de miser davantage sur les outils numériques. Un simple clic sur le portail des postes devrait permettre à l'avenir aux entreprises de vérifier si tel poste, à tel endroit, doit être annoncé ou non.

20.3665 Mo Müller. Caisses d'assurance-chômage. Améliorer la transparence

Le Conseil national a adopté la motion par 115 voix contre 60. Avec l'approbation par la Chambre haute, la motion du Conseiller aux États Damian Müller sera mise en œuvre.

Position de la SSE: La SSE se félicite de ce vote très clair. Dans la crise sanitaire notamment, il faut des directives très claires et transparentes pour les caisses d'assurance-chômage. Il importe maintenant d'introduire des méthodes d'évaluation comparative (benchmarking), inspirées des meilleures pratiques internationales, en matière de recettes, de prestations, de décomptes, d'emploi des fonds et d'efficience, ainsi que de supprimer le système opaque de la rémunération forfaitaire des caisses de chômage.

Conseil des États

Le Conseil des États a examiné les dossiers suivants, qui ont une importance majeure pour la Société Suisse des Entrepreneurs:

17.406 / 17.407 Iv. Pa. Feller / Gschwind: Pour un partenariat social moderne

Contrairement au Conseil national, la Chambre haute a rejeté l'initiative par 26 voix contre 12 (et 3 abstentions). L' initiative est ainsi liquidée.

Position de la SSE: La SSE se félicite du rejet des initiatives. La réglementation actuelle des 3 quorums a fait ses preuves et correspond aux exigences d'un partenariat social démocratique. Une réduction des quorums aurait conduit à une situation dans laquelle une minorité impose les conditions de travail à la majorité. En plein milieu de la plus grande crise économique depuis des décennies, ce serait dévastateur.

19.050 Stabilisation de l'AVS (AVS 21)

Le Conseil des États s'est penché sur le projet en premier et y a apporté des modifications. Il prévoit notamment une augmentation progressive de l'âge du départ à la retraite des femmes de 64 à 65 ans par tranches de trois mois pendant quatre ans. La Chambre haute a également accepté une compensation pour la génération transitoire pendant une durée de neuf ans, avec un plafond fixé à 150 francs par mois. Le Conseil des États a en outre refusé de relever le plafond AVS d'actuellement 150% à 155% pour les couples mariés.

Position de la SSE: L'égalité de l'âge de référence des femmes et des hommes est nécessaire, et elle ne représente qu'un premier pas, car le projet de réforme porte uniquement sur le déficit de l'AVS d'ici à 2030. Pour que l'AVS n'affiche pas de déficit en 2040, l'âge de référence doit passer à 68 ans pour tous. C'est ce qui ressort de la réponse du Conseil fédéral à l'interpellation 20.4364. Par conséquent, il serait judicieux de limiter autant que possible la compensation pour la génération transitoire. L'augmentation de la TVA ne doit pas dépasser 0.3% pour ne pas augmenter de façon disproportionnée la pression sur la population et l'économie.

19.4059 Mo. Vogler. Garantir les investissements dans le sous-sol grâce au numérique

La motion est adoptée avec la modification suivante: «Le Conseil fédéral est chargé d'élaborer, en collaboration avec les cantons, un plan d'action «Numérisation du sous-sol géologique» en vue d'assurer les investissements dans les infrastructures souterraines, dans l'extraction de géoressources et dans le stockage de déchets. Les intérêts des propriétaires d'informations géologiques doivent être pris en compte.»

Position de la SSE: L'utilisation du sous-sol gagne en importance en Suisse, notamment parce qu'il y a lieu de concilier urbanisation et protection des paysages ruraux. Les infrastructures souterraines (constructions, réseaux, mobilité) sont appelés à jouer un rôle crucial à cet égard. La motion adoptée contribue à renforcer cette tendance.

20.4738 Mo. Ettlin. Protéger le partenariat social contre des ingérences discutables

Le Conseil des États a soumis la motion à la commission compétente pour consultation.

Position de la SSE: Le fait que la motion ait été transférée à la commission compétente souligne la prise de conscience du Conseil des États et l'importance de la motion. La SSE estime que les conditions de travail précisées dans les conventions collectives de travail déclarées de force obligatoire (CCT-DFO) reflètent mieux les besoins des travailleurs et des employeurs que des mesures cantonales. En outre, les acquis du partenariat social tiennent compte de l'évolution des besoins des employeurs et des travailleurs, ce qui est rarement le cas des dispositions cantonales.

Impressum

SOCIÉTÉ SUISSE DES ENTREPRENEURS
Weinbergstrasse 49 / Case postale
8042 Zurich

Département Politique & Communication
Bernhard Salzmann
Chef de département et vice-directeur
Tél. 058 360 76 30
bsalzmann@baumeistektur.ch

Dossiers:
Droit du travail et assurances sociales
Matthias Engel
Tél. 058 360 76 35
mengel@baumeister.ch

Politique économique et financière
Martin Maniera
Tél. 058 360 76 40
mmaniera@baumeister.ch

Digitalisation / Énergie& environnement
Thomas Hofstetter
Tél. 058 360 76 37
thofstetter@baumeister.ch

Politique d'aménagement du territoire / Infrastructure et mobilité
Gian Nauli
Tél. 058 360 76 36
gnauli@baumeister.ch